

Marne



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

25 mai 2011

Recomposition du tissu intercommunal :

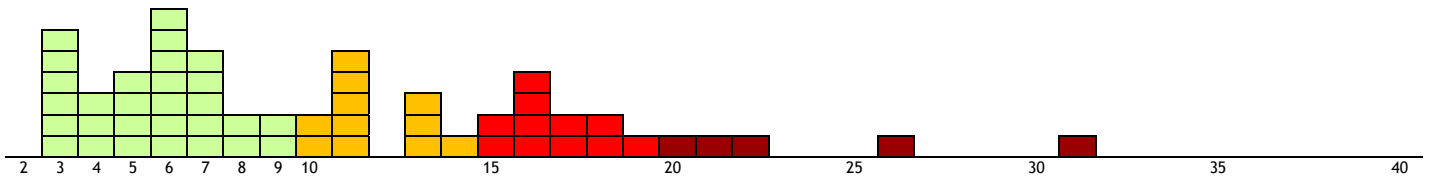
- Le nombre de communautés a diminué (après dissolution d'une communauté existante).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

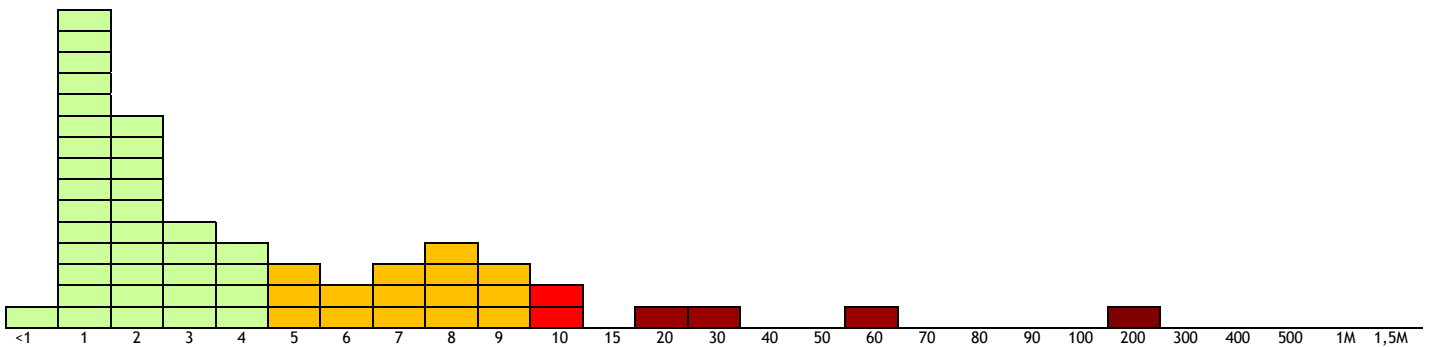
Caractéristiques du département

Population (habitants)	566 010
Densité (hab./km ²)	69
Communes (nombre)	620
Superficie (km ²)	8 154
Communautés (nombre)	56
Communes hors epci	27

Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

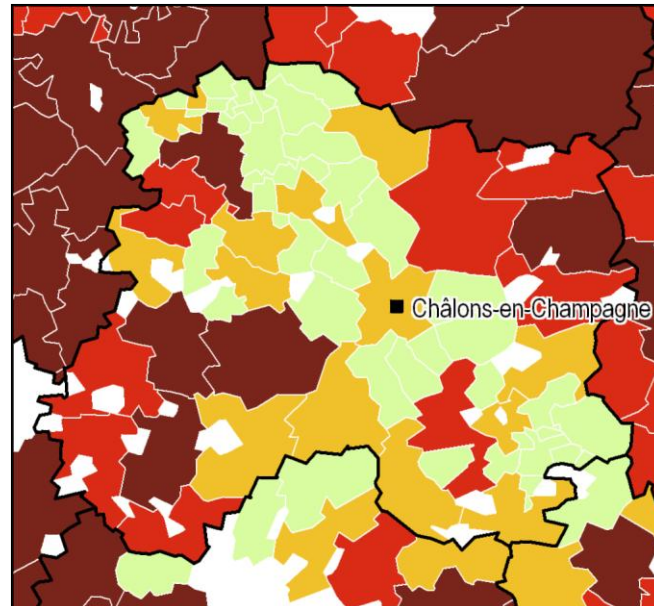


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
3	6
4	3
5	4
6	7
7	5
8	2
9	2
10	2
11	5
13	3
14	1
15	2
16	4
17	2
18	2
19	1
20	1
21	1
22	1
26	1
31	1
TOTAL	56

Population/Communauté	
Population	Communautés
Moins de 1 000	1
1 à 2 000	15
2 à 3 000	10
3 à 4 000	5
4 à 5 000	4
5 à 6 000	3
6 à 7 000	2
7 à 8 000	3
8 à 9 000	4
9 à 10 000	3
10 à 15 000	2
20 à 30 000	1
30 à 40 000	1
60 à 70 000	1
200 à 300 000	1
TOTAL	56

Les territoires

Nombre de communes par communauté



- 20 et plus
- 15 à 19
- 10 à 14
- Moins de 10

Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le territoire départemental est caractérisé par un nombre élevé de communautés et leur très grand émiettement, surtout le long d'un axe Reims, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François :

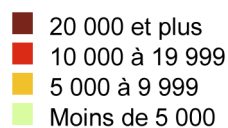
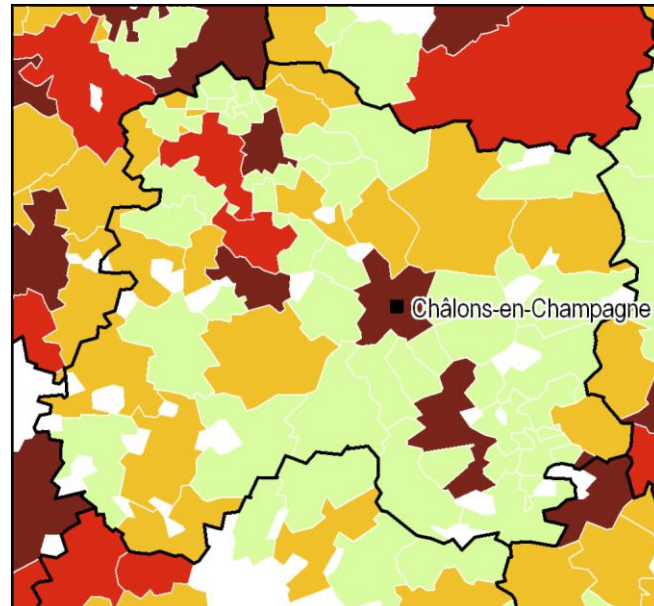
- 40 communautés sur 56 comptent moins de 15 communes (soit 71,40 %), dont les CA de Châlons-en-Champagne et de Reims.
- 29 communautés comptent moins de 10 communes (soit 51,80 %).
- 16 communautés comptent au moins 15 communes (soit 28,60 %), dont 5 au moins 20 communes.

Comparaison avec les départements voisins

- La plupart des vis-à-vis sont caractérisés par un tissu continu (hormis une partie de l'Aube et de la Seine-et-Marne) de communautés de taille importante, en particulier dans l'Aisne.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Au très grand émiettement, précédemment évoqué, correspond un tissu de communautés faiblement peuplées :

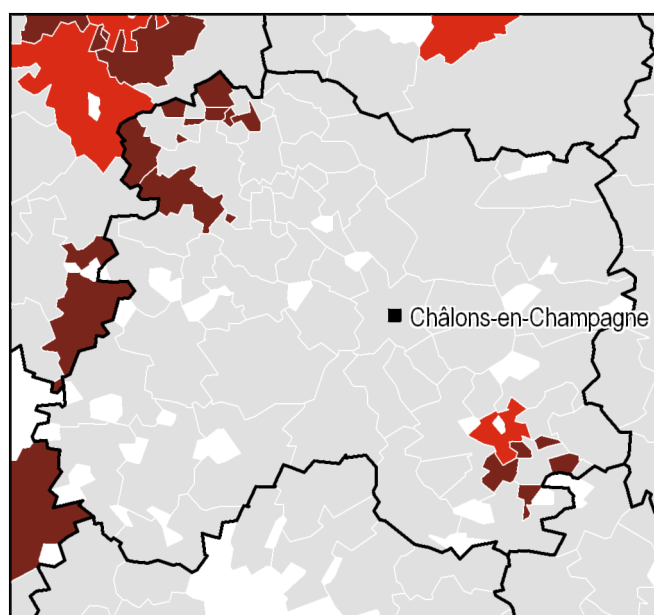
- 50 communautés sur 56 comptent moins de 10 000 habitants (soit 89,30 %).
- 35 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 62,50 %), tout particulièrement dans l'arrondissement de Vitry-le-François (Sud-Est du département).
- 4 communautés comptent au moins 20 000 habitants (7,10 %), dont 1 dépasse 200 000 habitants, la CA de Reims, soit 37,80 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Au Nord et à l'Ouest, présence de communautés plus peuplées dans la plupart des territoires riverains.
- A l'Est, la Meuse compte une majorité de communautés dont la population est inférieure à 5 000 habitants.
- Au Sud, l'Aube cumule ce critère avec une part significative de son territoire hors communautés.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoires discontinus	6	CC des Deux Coteaux, de la Petite Montagne, de Val de Bruzenelle, Ardre et Tardenois, Marne et Orconte, des Deux Vallées du Canton de Fismes.
Territoire comprenant une enclave	1	CC de Champagne et Saulx
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	67	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	52	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	31	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	27	

Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- La Veuve a intégré la CA de Châlons-en-Champagne.
- Giffaumont-Champaubert et Outines ont intégré la CC du Bocage Champenois.
- Faverolles-et-Coëmy a intégré la CC Champagne Vesle.
- Bassuet et Charmont ont intégré la CC des Côtes de Champagne.
- Barbonne-Fayel et Le Meix - Saint-Epoing ont intégré la CC des Coteaux Sézannais.
- Haussimont, Montépreux, Vassimont-et-Chapeline ont intégré la CC de l'Euport.
- Saint-Eulien a intégré la CC de Saint-Dizier - Der-et-Perthois.
- Prunay a intégré la CC de Taissy.
- Sogny-aux-Moulins a intégré la CC de La Guenelle.
- Soulanges a intégré la CC de Vitry-le-François.

Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Blaise-sous-Arzillières, La Chaussée-sur-Marne, Drouilly, Maisons-en-Champagne, Pringy, Les Rivières-Henruel, Saint-Chéron, Songy ont intégré la CC de Vitry le François.
 - Courcemain a intégré la CC du Pays d'Anglure.
 - Broyes, Linthelles, Péas et Saint-Loup ont intégré la CC des Coteaux Sézannais.
- L'adhésion de ces communes a mis fin à la discontinuité du territoire de la CC des Coteaux Sézannais.*

- Changy et Vauclerc ont intégré la CC de Champagne et Saulx.
L'adhésion de Changy a mis fin à la discontinuité du territoire de la CC de Champagne et Saulx.
- Scrapt a intégré la CC du Perthois.
- Saint-Martin-d'Ablois a intégré la CC des Deux Vallées.
- Villers-le-Sec a intégré CC des Trois Rivières.

Entre 2010 et 2011

Dissolution de communauté :

- La CC de la Côte des Noirs a été dissoute.
4 des 5 communes membres ont rejoint la CC de la Grande Vallée de la Marne (cf. infra), Bouzy est devenue une commune « isolée ».

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Bouchy-Saint-Genest et Villeneuve-la-Lionne ont intégré la CC des Portes de Champagne.
- Brigny-Vaudancourt, Moussy et Vinay ont intégré la CC Epernay-Pays de Champagne.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes issues d'une autre communauté :

- Ambonnay, Bisseuil, Louvois et Tours-sur-Marne communes membres de l'ancienne de la Côte des Noirs, ont intégré la CC de la Grande Vallée de la Marne.

Répartition des communes « isolées »

- Dispersées sur l'ensemble du territoire départemental, en particulier dans les parties Sud-Ouest et Est.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ATHIS	LES GRANDES-LOGES
BAUDEMONT	HAUTEVILLE
BOUZY	HERPONT
LE BREUIL	LINTHES
CERNAY-EN-DORMOIS	MARGERIE-HANCOURT
CHANTEMERLE	MERLAUT
LES CHARMONTOIS	MOEURS-VERDEY
CONNANTRE	MONDEMENT-MONTGIVROUX
COURTHIÉZY	RIEUX
COUVROT	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER
ESCARDES	VANAULT-LE-CHÂTEL
FESTIGNY	VILLERS-MARMERY
LE GAULT-SOIGNY	VOILEMONT
GIGNY-BUSSY	

Extrait des SDOI

À partir des données transmises par la préfecture en 2006

Schéma d'orientation de l'intercommunalité marnaise

Mai 2006

État des lieux

- Au 1er janvier 2006, le département de la Marne compte 2 communautés d'agglomération et 55 communautés de communes, 67 communes sont isolées.
- L'intercommunalité marnaise présente quelques caractéristiques :
 - Un nombre important de communes isolées.
 - Un manque de rationalité des périmètres de nombre d'EPCI à fiscalité propre.
 - Une dimension trop modeste de certaines communautés de communes, tant pour le nombre de communes adhérentes que pour le nombre d'habitants.

Un schéma d'organisation en trois étapes

- Les réalisations envisageables à court terme :
 - Elles portent surtout sur les perspectives d'adhésion de communes isolées à des EPCI à fiscalité propre contigus.
 - Les réalisations envisageables à moyen terme (adhésions et fusions) :
 - Fusion entre les CC Ardre et Vesle et des Deux Vallées du canton de Fismes.
 - Fusion entre les CC de la Petite Montagne, des Deux Coteaux, de la Colline et du Massif.
 - Fusion des CC de la région du Perthois, de Val de Bruxenette et de Marne et Orcoté.
 - Fusion des CC des Quatre vallées et du Mont Moret élargie à l'adhésion de communes isolées voisines.
- Le schéma souhaitable à long terme (adhésions et fusions) :
 - Adhésion de toutes les communes isolées du département à un EPCI à fiscalité propre.

- Suppression des enclaves et des périmètres discontinus de certains EPCI à fiscalité propre.
- Suppression des syndicats intercommunaux au nombre de compétences réduits, à faible périmètre et au fonctionnement minimal, par renforcement des compétences des EPCI à fiscalité propre.
- Promotion de la fusion des EPCI à fiscalité propre de faible dimension :
 - Fusion entre la CC des Sources de la Vesle et la CC du Mont de Noix, voire avec la CC de la Vallée de la Craie.
 - Fusion des CC des régions de Suippes et de Mourmelon-le-Grand.
 - Fusion des CC de Vitry-le-François et Champagne-et-Saulx, élargie à l'adhésion de communes isolées voisines.
 - Fusion des CC des Quatre vallées et du Mont Moret ou, en cas d'échec, fusion des CC des Quatre vallées et du Bocage Champenois.